



Association Belge de Psychothérapie asbl
Belgische Vereniging voor Psychotherapie vzw

Bruxelles, 27 mai 2021

Objet : Lettre ouverte - l'état alarmant des soins de santé mentale en Belgique et en Europe.
les recommandations du Conseil consultatif fédéral

Monsieur le ministre de la Santé publique,
Cher Mr. Vandenbroucke,
Chers membres du cabinet,
Chers membres psychothérapeutes,
Chers habitants de la Belgique,

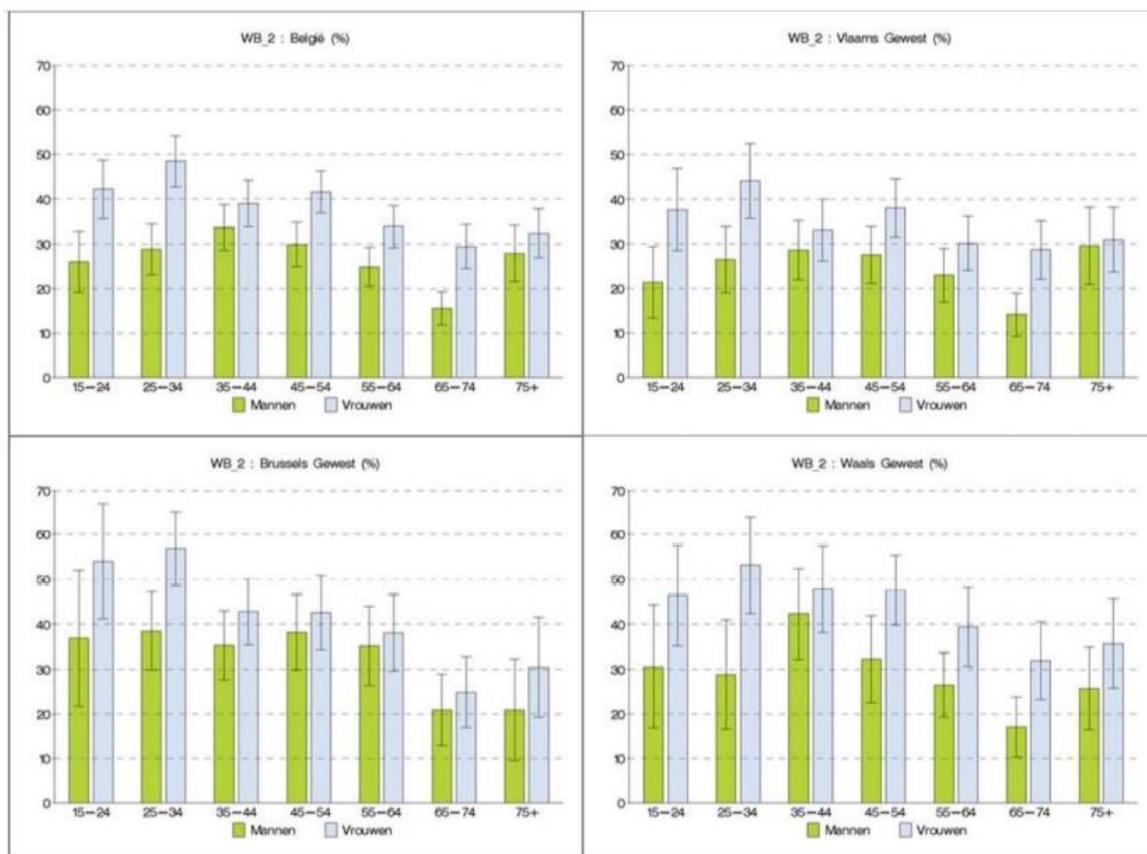
L'Association Belge de Psychothérapie (ABP-BVP) a été fondée en 1998 et a son siège social au CHU Brugmann - Département de Psychiatrie. Le but de l'ABP-BVP est de promouvoir les objectifs de l'Association européenne de psychothérapie (EAP) (www.europsyche.org) et de soutenir les principes contenus dans la Déclaration de Strasbourg.

Par cette lettre, l'Association Belge de Psychothérapie souhaite vous informer qu'elle a reçu des signaux très inquiétants de la part de nos membres psychothérapeutes concernant entre autres le bien-être psychologique de la population belge.

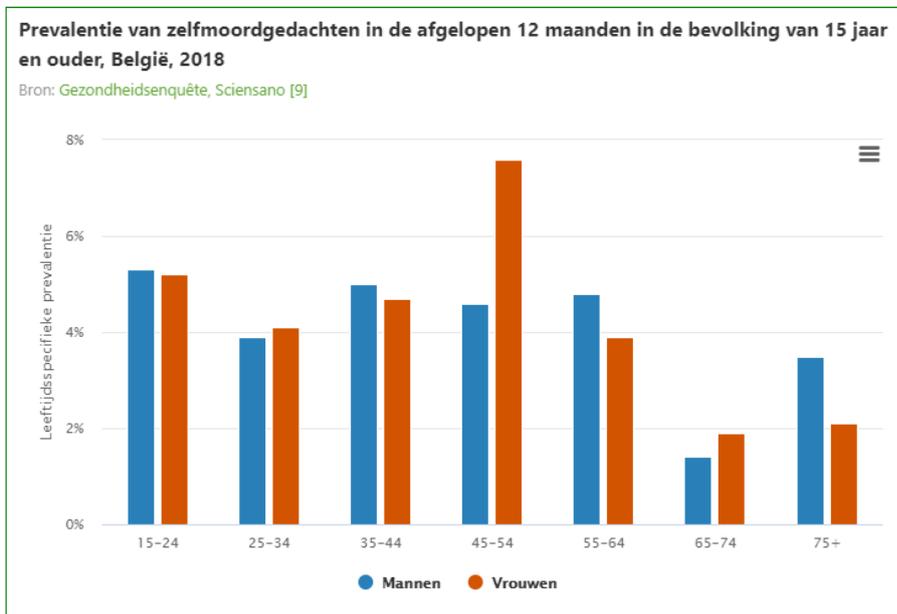
Il ne vous aura probablement pas échappé que les médias actuels mettent également le sujet de la santé mentale sous les projecteurs, presque quotidiennement.

Quelques chiffres :

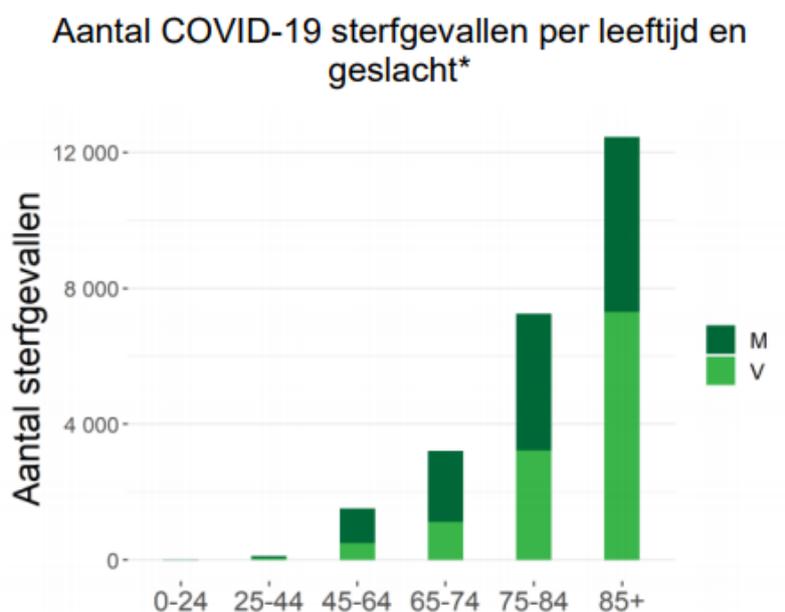
- 1 adulte sur 6 est inscrit sur une ou plusieurs listes d'attente, parmi les mineurs ces chiffres atteignent 44%, les parents doivent rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants souffrant de problèmes mentaux, ... (VRT News - Staten Generaal Geestelijke Gezondheid e.a.)
- 1 adulte sur 4 est moins performant au travail (UGent - 19/01/2021)
- 23000 jeunes en attente d'aide (De Morgen - 16/04/2021)
- Le suicide est un problème de santé publique grave et complexe qui cause beaucoup de souffrance personnelle et des coûts sociaux élevés ; les chiffres de l'enquête sur la santé montrent qu'une personne sur trois (33 %) âgée de 15 ans et plus a des problèmes de santé mentale (Gisle et al., 2020).
- Pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus ayant des problèmes de santé mentale (Enquête de santé Belgique, 2018. Source : Sciensano - VLESP - Rapport épidémiologique 2019).



- le comportement suicidaire (pensées, tentatives et suicides réels) est un important problème de santé publique et de société en Belgique ; pendant la crise du COVID-19, les pensées suicidaires et les tentatives de suicide ont augmenté dans la population ; 1 jeune sur 4 (18-29 ans) a déclaré avoir pensé au suicide au cours des 12 derniers mois ; le suicide est la principale cause de décès chez les jeunes www.belgiqueenbonnesante.be - dernière mise à jour le 06/05/2021



- par rapport à la mortalité, chez les jeunes, due au Covid-19, on observe une tendance inverse (Sciensano - Covid 18 Bulletin épidémiologique du 12 mai 2021).





Association Belge de Psychothérapie asbl
Belgische Vereniging voor Psychotherapie vzw

L'OCDE estime le coût des problèmes de santé mentale dans l'UE28 en 2015 à 4,1% du PIB. En Belgique, ce coût est de 5,1 %. Les troubles psychiques expliquent, pour une grande part, l'évolution à la hausse des incapacités de travail de longue durée. Entre 2005 et 2019, la part des travailleurs du secteur privé en incapacité de travail de longue durée (de plus d'une année) a augmenté de 6,5 % à 11,1 %. Bureau fédéral du Plan Janvier 2021 Article no 7 Développement durable

Pour le KCE, si le patient n'adhère pas à cette proposition de combinaison (psychothérapie + psychotrope), c'est la psychothérapie qui doit être proposée en premier choix. Le KCE la dépeint comme au moins aussi efficace que les médicaments à court terme, et même plus efficace à long terme.

Karyotaki E, Smit Y, Cuijpers P, Debauche M, De Keyser T, Habraken H, Pitchot W, Raes F, Salomez D, Gillain B, Fairon N, Paulus D, Robays J, Holdt Henningsen K. Dépression majeure (de l'adulte) : efficacité à long terme de la psychothérapie, seule ou en combinaison avec des antidépresseurs – Résumé. Good Clinical Practice (GCP). Bruxelles: Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE). 2014. KCE Reports 230Bs. D/2014/10.273/70.

À partir de ces chiffres, l'ABP peut conclure que les mesures prises pour protéger notre santé physique ont peu tenu compte de leurs effets sur le bien-être psychologique de toutes les personnes impliquées dans cette crise et que la crise du Covid n'a fait qu'accentuer le mauvais état de la santé mentale en Belgique.

L'ABP se réjouit également du fait que les chiffres de mortalité de Covid 19 diminuent mais reste néanmoins sérieusement préoccupée par les plaintes psychologiques croissantes de la population, qui continueront à augmenter pendant une très longue période après la pandémie.

L'Association belge de psychothérapie est convaincue, après de multiples consultations avec sa base professionnelle, que l'ensemble du problème des listes d'attente pourrait être résolu (voire éliminé) si d'autres choix étaient faits au niveau politique.

L'Association belge de psychothérapie représente un nombre important de psychothérapeutes professionnels belges qui répondent tous aux critères de formation de l'Association européenne de psychothérapie (EAP), dont l'ABP est l'organisation faitière nationale (NUO). Ces critères répondent également aux exigences imposées par le Conseil mondial de la psychothérapie (WCP) et telles que présentées par l'EAP aux commissions européennes concernées et au Parlement européen.

En d'autres termes, nous représentons un groupe professionnel important qui a suivi une formation scientifique d'au moins 7 ans (qui se traduit par un CEP - Certificat européen de psychothérapie).



ABP - BVP

Association Belge de Psychothérapie asbl
Belgische Vereniging voor Psychotherapie vzw

Ces critères se composent d'une partie commune et d'une partie spécifique à une approche de psychothérapie (modalité) pour laquelle le psychothérapeute souhaite obtenir un certificat.

Cela signifie que les praticiens en psychothérapie ont la même base mais peuvent choisir des spécialisations ou des approches différentes.

En tant que ABP, nous nous efforçons d'établir une connexion entre tous les praticiens de la psychothérapie dans le respect de la modalité qu'ils ont choisie.

Le certificat européen de psychothérapie est conforme à la norme ISO/IEC 17024 (2012). Les normes européennes de formation pour l'obtention du CEP exigent une durée totale de formation d'au moins 3 200 heures, réparties sur un minimum de sept ans, les trois premières années étant l'équivalent, au minimum, d'un diplôme d'études secondaires ou d'un diplôme universitaire (licence professionnelle ou licence académique), c'est-à-dire un CEC 6.

Les psychothérapeutes professionnels que nous représentons sont capables d'apporter un soulagement dans un délai court, grâce à leur expertise multimodale et dans un cadre inter et multidisciplinaire.

En particulier, les problèmes psychologiques liés à Covid-19 (anxiété, solitude, idées suicidaires, burn-out, symptômes suite à un licenciement/échec, plaintes dépressives,...).

Les psychothérapeutes travaillent déjà sur le terrain dans un contexte collégial (interne et externe) travaillant de façon spécifique au renforcement du mieux-être de leurs patients comme les psychologues, les orthopédagogues et les médecins et unissent ainsi leurs forces dans l'intérêt des patients.

Notre pays dispose réellement d'un nombre de professionnels bien formés qui peuvent assurer les soins de santé mentale, même en temps de crise.

Beaucoup de nos clients peuvent déjà prétendre à un soutien financier (limité, souvent symbolique) de la part des assurances complémentaires des mutuelles de santé. Compte tenu des grandes différences de montants (de 0 € à 90 € par an jusqu'à un montant forfaitaire unique de 720 €) et de l'importance du "shopping" des clients entre les différentes mutuelles de santé, un alignement et une harmonisation dans l'assurance complémentaire, seraient appropriés. Il s'agit de rendre les soins de santé mentale accessibles à tous.

L' ABP partage pleinement votre vision, Monsieur le Ministre Vandenbroucke, comme vous l'avez indiqué dans la presse, selon laquelle la priorité absolue de ce gouvernement devrait être de continuer à investir dans les soins de santé mentale. Jusqu'à présent les médecins, les psychologues cliniciens et orthopédagogues cliniciens ont vu leur rôle et mission définis, par contre pour les bacheliers, il existe encore des zones d'incertitude. Nous déplorons cela. Les personnes qui pratiquaient la psychothérapie avant la loi De Block ne savent pas clairement se projeter dans un travail qu'ils connaissent pourtant très bien pour l'avoir effectué pendant de nombreuses années. Les jeunes qui voudraient se lancer dans cette spécialisation ne peuvent pas s'engager sans savoir de quoi leur avenir sera fait alors qu'ils ont une formation supplémentaire de 4 ans en psychothérapie.



Association Belge de Psychothérapie asbl
Belgische Vereniging voor Psychotherapie vzw

Lors d'un accord sur le budget (à l'époque de votre prédécesseur, Mme De Block), le groupe important des praticiens en psychothérapie, comprenant principalement des bacheliers professionnels (LEPPS et non LEPPS) n'a pas été pris en considération.

L'Association belge de psychothérapie a estimé qu'il s'agissait là encore d'une forme de discrimination.

Auparavant, la Cour constitutionnelle s'était déjà prononcée en faveur des psychothérapeutes professionnels actuels, qui assistent quotidiennement les patients dans leur bien-être psychologique.

L'Association belge de psychothérapie soutient l'objectif de la loi De Block, y compris le fonctionnement et les objectifs du Conseil consultatif fédéral, en ce qui concerne la garantie du droit à la qualité, comme le prévoit la loi sur les droits des patients.

Cependant, l'Association belge de psychothérapie craint à nouveau que le Conseil consultatif fédéral, dans ses conclusions, n'ait pas tenu compte des psychothérapeutes professionnels actuels, puisqu'ils n'ont même pas été autorisés à déléguer un représentant pour siéger à ce Conseil. La candidature de l'ABP-BVP a également été refusée, en raison de critères, à notre avis, injustifiés.

La composition et le fonctionnement du Conseil fédéral des professions de la santé mentale nous semblent problématiques. Il est principalement peuplé de psychologues et d'enseignants qui sont professionnellement liés aux universités. Des conflits d'intérêts sont à craindre.

Les différentes parties prenantes des différents secteurs peuvent ne pas se sentir représentées lorsqu'on examine la composition actuelle du conseil consultatif et de ses groupes de travail. Le secret du travail du conseil et le manque total de transparence créent une grande méfiance et une insécurité parmi ceux qui donnent le meilleur d'eux-mêmes sur le terrain.

Compte tenu de la législation qui laisse des zones d'ombre d'une part et des récentes propositions de décisions d'application du Conseil consultatif fédéral d'autre part, l'ABP est fréquemment sollicitée, tant par des psychothérapeutes professionnels individuels que par des associations professionnelles et des organismes de formation professionnelle. L'ABP est également confrontée aux questions des clients/patients qui, à leur tour, ne voient plus comment se projeter dans l'avenir.

Voici quelques-unes des questions/réclamations que nous recevons quotidiennement et auxquelles nous ne pouvons pas répondre:

- L'ABP peut-il alerter le gouvernement sur l'escalade actuelle des problèmes psychologiques dans la population belge et l'inaccessibilité financière des soins pour nos patients?
- Quels seront les domaines d'activité pour les bacheliers?
- Quels seront les actes psychothérapeutiques que nous serons autorisés à effectuer?



- Une formation antérieure de type licence professionnelle sera-t-elle prise en compte?
- Comment démontrer que l'on était déjà actif en 2018? Pouvons-nous bénéficier des remboursements des caisses d'assurance maladie individuelles dans leur assurance complémentaire?
- Aurons-nous un jour droit à un remboursement de l'INAMI?
- Quelle est la situation exacte de la zone grise des mesures transitoires?
- Quelle est la teneur des *nouveaux* conseils du Conseil consultatif fédéral?
- Quel est le contenu, la forme de deux années de pratique clinique supervisée?
- Quelle est la valeur "relative" d'un diplôme de troisième cycle?
- Pourquoi le CEP (*European Certificate Psychotherapy*), qui est un diplôme Européen n'est pas reconnu par la Belgique, et ne bénéficie pas automatiquement d'un remboursement par les caisses d'assurance maladie?
- Quelle est la valeur "relative" d'un diplôme/certificat/attestation de votre propre académie?
- Que va-t-il se passer avec les titres actuels de psychothérapeute / coach (de vie) / conseiller / consultant?
- Qu'est-ce que cela signifie et comment interpréter les termes "non autonome", "sous supervision" et "multidisciplinaire"?
- Est-il tenu compte du fait que la supervision par un praticien autonome peut entraîner une relation hiérarchique involontaire entre les deux?
- Quelle est la différence entre les professions de la santé mentale et la catégorie des "professions de soutien" qui doit encore être établie, quels mandats s'appliquent à qui?
- Qu'en est-il d'un éventuel système d'accréditation (obligatoire) pour les psychothérapeutes actifs, de l'apprentissage tout au long de la vie, de l'intervision et de la supervision professionnelles?
- Un code NACEBEL sera créé pour les psychothérapeutes?
- Il y aura des changements concernant les exemptions de TVA actuelles?
- La commission sectorielle 13 du SPF Economie (professions médicales et paramédicales) sera impliquée dans la poursuite de la mise en œuvre de la législation?
- ...

Décision:

Il est indéniable que nous vivons à une époque où notre bien-être psychologique est fortement mis à mal. Les chiffres parlent d'eux-mêmes et montrent que des ajustements sont nécessaires MAINTENANT pour permettre à davantage de personnes d'accéder à des soins psychothérapeutiques de qualité et abordables. Cette crise souligne une fois de plus l'importance des soins de santé mentale mais aussi, malheureusement, le manque de clarté qui existe dans notre pays à ce sujet.

Nous pensons que le CEP apporte des garanties de qualité qui permettraient de garantir un travail autonome des praticiens qui le possèdent. Le CEP prévoit déjà que les possesseurs du CEP soient suivis en supervision et que ce processus est contrôlé par un suivi de développement continu mis en place par toutes les organisations nationales dépendant de l'EAP.



Association Belge de Psychothérapie asbl
Belgische Vereniging voor Psychotherapie vzw

Nous voudrions offrir, Monsieur le ministre de la Santé, une clarté à nos membres et à leurs patients.

C'est pourquoi nous souhaiterions avoir l'opportunité de discuter avec vous et vos collègues du cabinet, de la vision et des propositions concrètes de l'ABP-BVP afin d'offrir à plus de personnes les soins appropriés à court terme.

Le Conseil d'administration de l'ABP-BVP asbl se réjouit de votre invitation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

Johan Samson
Président ABP-BVP

Veerle Claes
Philippe Vrancken
Philippe Boucharessas